

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 11 juillet 2019 à 12 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien et mairesse suppléante
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division – soutien administratif
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
M. Jean-François Meloche, chef de division – Permis et inspections
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ABSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente déclare la séance ouverte à 12 h et constate l'absence de quorum.

À 12 h 30, soit trente (30) minutes après le constat d'absence de quorum, la mairesse suppléante Valérie Patreau, en présence de la conseillère Mindy Pollak, annonce que la séance est ajournée (art. 327 de la *Loi sur les cités et villes*).

La séance est ajournée au lundi, 22 juillet 2019, à 9 h.

Valérie Patreau
Mairesse suppléante de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 11 juillet 2019 à 12 h
ajournée au lundi, 22 juillet 2019, à 9 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien et mairesse suppléante
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division – soutien administratif
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ABSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement

REPRISE DE LA SÉANCE LE 22 JUILLET 2019, À 9 H 03.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(ES)

La présidente invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S ET ÉLU DÉBUTE À 9 H 04 ET SE TERMINE À 9 H 06.

CA19 16 0276

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 11
JUILLET 2019, 12 H**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 juillet 2019, 12 h (ajournée au 22 juillet 2019, 9h), tel que proposé.

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau
appuyé par Mindy Pollak

DE SCINDER le point 47.01 afin de voter le PIIA du 249, avenue Bloomfield, séparément.

PREMIER AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DEUXIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil
appuyé par Valérie Patreau

DE SCINDER le point 47.01 afin de voter le PIIA du 1304, boulevard du Mont-Royal, séparément.

DEUXIÈME AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de toute séance extraordinaire du conseil, les questions adressées au conseil doivent se rapporter uniquement aux sujets inscrits à l'ordre du jour (art. 33, *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1)).

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 9 H 09 ET SE TERMINE À 9 H 14.

CITOYENS	SUJETS
MARC POULIN	LA GINGUETTE ÉPHÉMÈRE

LA MAIRESSE SUPPLÉANTE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 9 H 14 À 9 H 15.

CA19 16 0277

OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 235 008,90\$ (TAXES INCLUSES) À L'ENTREPRENEUR DE SOUSA POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP02/01-19 (4 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 258 509,79\$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 235 008,90 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur De Sousa pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP02/01-19;

D'AUTORISER une dépense de 235 008,90\$ (taxes incluses) pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 23 500,89\$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 258 509,79 \$ (taxes incluses) aux fins de ce contrat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: la mairesse suppléante Patreau et les conseillères Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.01 1196965009

CA19 16 0278

BONIFIER LE MONTANT DE LA COMMANDE OUVERTE 2018-2019 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES AUPRÈS DU FOURNISSEUR CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL LIMITÉE, SELON L'ENTENTE CORPORATIVE NO.1303278 CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT POUR UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 100 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE À MÊME LE SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE BONIFIER la commande ouverte pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, pour un montant n'excédant pas 100 000 \$ (taxes incluses) selon l'entente corporative no.1303278 conclue par le Service de l'approvisionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1196695014

CA19 16 0279

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR L'AVENUE STUART ENTRE LES AVENUES BERNARD ET LAJOIE POUR PERMETTRE LA TENUE D'UNE FÊTE DE VOISINS, QUI AURA LIEU LE SAMEDI 24 AOÛT 2019, DE 12 H À 17 H

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Stuart entre les avenues Bernard et Lajoie pour permettre la tenue d'une fête de voisins, qui aura lieu le samedi 24 août 2019, de 12 h à 17 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1192504031

CA19 16 0280

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA FERMETURE À LA CIRCULATION DU BOULEVARD DOLLARD, ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET LAJOIE, PENDANT UNE PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE VENDREDI 26 JUILLET 2019 ET LE DIMANCHE 18 AOÛT 2019, POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA GUINGUETTE ÉPHÉMÈRE, ESPACE CONVIVIAL D'ÉCHANGES POUR LES CITOYENS ET CITOYENNES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation d'un segment du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pendant une période comprise entre le vendredi 26 juillet 2019 et le dimanche 18 août 2019, pour l'aménagement de *La Guinguette éphémère*, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: la mairesse suppléante Patreau et les conseillères Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.02 1192504032

CA19 16 0281

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 249, AVENUE BLOOMFIELD; 40, AVENUE KELVIN; 776, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 685, AVENUE ROCKLAND; 381, AVENUE BLOOMFIELD; 1254, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 784-786, AVENUE STUART; 320, AVENUE QUERBES; 475, AVENUE BLOOMFIELD; 1844, AVENUE LAJOIE; 1304, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 474, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE; 482, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 3 juillet 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375027;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER, sans réserve, la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble suivant, selon les plans présentés et déposés :

249, avenue Bloomfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1194375027

CA19 16 0282

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 249, AVENUE BLOOMFIELD; 40, AVENUE KELVIN; 776, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 685, AVENUE ROCKLAND; 381, AVENUE BLOOMFIELD; 1254, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 784-786, AVENUE STUART; 320, AVENUE QUERBES; 475, AVENUE BLOOMFIELD; 1844, AVENUE LAJOIE; 1304, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 474, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE; 482, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 3 juillet 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375027;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par

D'APPROUVER, sans réserve, la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble suivant, selon les plans présentés et déposés :

1304, boulevard du Mont-Royal.

CETTE PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

47.01 1194375027

CA19 16 0283

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 249, AVENUE BLOOMFIELD; 40, AVENUE KELVIN; 776, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 685, AVENUE ROCKLAND; 381, AVENUE BLOOMFIELD; 1254, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 784-786, AVENUE STUART; 320, AVENUE QUERBES; 475, AVENUE BLOOMFIELD; 1844, AVENUE LAJOIE; 1304, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 474, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE; 482, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 3 juillet 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375027;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

40, avenue Kelvin;

776, avenue Antonine-Maillet;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les fenêtres du bâtiment principal devront être conservées dans les tonalités de blanc;
- Afin d'éviter différentes formes et hauteurs d'ouvertures sur les trois façades, au deuxième étage de la véranda, les fenêtres aux murs latéraux devront être supprimées;
- Au rez-de-chaussée de la véranda, afin d'harmoniser les ouvertures sur les trois façades, l'une des deux options suivantes sera acceptée :

- Répliquer l'ouverture du mur latéral à la droite de la porte coulissante sur le mur latéral à la gauche de celle-ci;
OU
- Supprimer l'ouverture sur le mur latéral à la gauche de la porte coulissante.

Suggestion :

- Afin de créer un lien avec les ouvertures au rez-de-chaussée, sur le mur arrière au niveau du 2ème étage, un revêtement de couleur noire entre les deux fenêtres serait accepté.

685, avenue Rockland;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le revêtement acrylique devra être remplacé par le même revêtement métallique qu'au niveau du rez-de-chaussée. L'assemblage du revêtement devra reprendre le même rythme que les fenêtres de la section agrandie;
- Sur la partie agrandie, le détail de maçonnerie peint au-dessus des fenêtres devra être retiré du projet.

381, avenue Bloomfield;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Au mur arrière, des linteaux de pierre devront être ajoutés au-dessus des deux fenêtres;
- Afin de conserver l'uniformité du revêtement extérieur du bâtiment, un modèle de brique s'harmonisant plus avec la brique existante devra être posé dans les zones où il y a eu une intervention. Afin de valider que l'échantillon de brique et le mortier choisis sont adéquats, l'installation devra être effectuée sur une section de mur, et ce, préalablement à l'approbation de la DAUP.

1254, boulevard du Mont-Royal;

784-786, avenue Stuart;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La porte proposée devra être en bois peint et avec un détail faisant référence à la porte originale.

320, avenue Querbes;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Au mur arrière, afin d'ajouter un niveau de détail supérieur, des linteaux de briques en soldats devront être ajoutés ;
- Au niveau du perron en avant, l'une des options suivantes sera acceptée :
 - Conserver les tonalités de couleur telles que l'existant ; OU
 - Seulement les revêtements de plancher et le dessus des marches pourront être peints, et d'une couleur gris foncé plutôt que noir;
- La fenêtre sur le mur latéral droit devra être conservée;

475, avenue Bloomfield;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Afin d'assurer l'uniformité de la couleur des murs, une brique se rapprochant davantage de la couleur de la brique d'origine devra être soumise et approuvée par la DAUP avant l'émission du permis;

1844, avenue Lajoie;

1304, boulevard du Mont-Royal;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le garde-corps devra être remplacé par un garde-corps identique à celui qui a été retiré avec l'ajout d'un panneau en verre du côté intérieur afin de respecter les normes de sécurité du Code national du bâtiment.

474, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le garde-corps devra être remplacé par un garde-corps en fer forgé.

482, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le garde-corps devra être remplacé par un garde-corps en fer forgé.

Un débat s'engage.

À 9 h 32, la mairesse suppléante suspend la séance.

À 9 h 33, le conseil reprend ses travaux.

Le conseiller Jean-Marc Corbeil déclare son intérêt relativement au bâtiment sis au 40, avenue Kelvin, et se retire de l'enceinte de la salle du conseil pendant le vote de ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1194375027

CA19 16 0284

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 842, AVENUE HARTLAND - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 3 juillet 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375028;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 842, avenue Hartland, relativement à la modification de l'apparence extérieure.

Avec les motifs suivants identifiés par le Comité consultatif d'urbanisme :

- le projet ne s'intègre pas à l'environnement bâti;
- le projet ne tient pas compte des bâtiments adjacents ni du caractère de la rue;
- l'agrandissement ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment et le caractère du mur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1194375028

CA19 16 0285

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LE COMPLEMENT PERMANENT D'UN POSTE DE SUPERVISEUR (EMPLOI: 214690) À LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER la nomination permanente de Madame Caroline Harkala à titre de superviseur voirie et installations des parcs et des centres sportifs et récréatifs au sein de la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1197640004

CA19 16 0286

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN CONSEILLER EN PLANIFICATION À LA DIVISION DE L'URBANISME AU SEIN DE LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE, PATRIMOINE ET SERVICES DE SOUTIEN ADMINISTRATIF - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ENTÉRINER la nomination permanente de Madame Laurence Boisvert-Bilodeau au poste de conseillère en planification au sein de la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, patrimoine et services de soutien administratif;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1193711024

CA19 16 0287

INFORMER LE CONSEIL DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION POUR LE 1090, AVENUE VAN HORNE

D'INFORMER le conseil du dépôt d'une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne.

60.01 1196359007

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 9 H 37.

70.01

Valérie Patreau
Mairesse suppléante de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019.